Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Prévost !

Annie Champagne
a.champagne@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2026

Bravo à la Ville de Prévost, qui a remporté le prix des Villes innovantes 2026, dans la catégorie des territoires québécois de moins de 20 000 habitants, au Sommet international de l'innovation des municipalités (SIIViM Laurentides 2026) qui s'est déroulé à Mont-Tremblant du 13 au 15 octobre 2026. Dans son intervention, le maire exprime la fierté ressentie de voir Prévost recevoir cet honneur.

Damnée antenne

La tour de télécommunication de Bell s'est réinvitée au conseil. Le deuxième point à l'ordre du jour consistait en l'adoption unanime de l'avis de non-opposition à l'emplacement proposé pour le projet de Bell et à l'autorisation de signature du bail. Le projet se concrétise et les périodes de questions sont mobilisées par les questions citoyennes, comme dans les derniers mois.

Avant l'adoption de l'avis, le maire revient sur plusieurs informations importantes et enjeux déjà abordés dans ce dossier controversé. Il rappelle que la réglementation fédérale a préséance en ce qui concerne les antennes et que le processus pour informer les citoyens a duré plus de trois mois. Il présente une carte pour illustrer les zones où le réseau défaille et où il est nécessaire de l'améliorer (surtout pour assurer la sécurité publique et faciliter les communications des services d'urgence : ambulanciers, pompiers et policiers). Enfin, il précise que les entreprises de télécommunications cherchent depuis 9 ans à s'implanter à Prévost, particulièrement dans le cœur villageois, et présente une carte des 13 emplacements qui ont été envisagés par le passé.

Faut-il le rappeler, la dernière demande de Bell ciblait un site près du Métro, à 30 mètres des propriétés les plus proches, et, surtout, fait notoire, un propriétaire du secteur avait déjà accepté l'antenne sur son terrain et fait signer un bail. Antenne il y aura donc, la Ville a pris le parti de trouver un site moins impactant pour la majeure partie de la population prévostoise.

L'emplacement choisi, soit l'option du « moindre mal » – le secteur Versant-du-Ruisseau – ne convient évidemment pas à tout le monde. Ce sont des citoyens tant de Prévost que de Sainte-Anne-des-Lacs qui viennent se faire entendre au conseil. Les préoccupations sont encore vives, surtout en ce qui concerne les impacts des radiofréquences sur la santé et les effets du dynamitage (nécessaire à la construction de l'antenne) sur le débit d'eau des résidences du secteur. Les inquiétudes quant à la visibilité sont calmées : le maire présente des projections spatiales de visibilité au sol et la tour, disposée à 150 mètres en dessous de la ligne d'horizon, sera invisible dans le décor, sinon depuis l'autoroute 15.

Une résidante souligne que Sutton a développé un protocole pour contrer les antennes et Val-David est en train de faire de même avec un règlement plus actuel ; elle demande pourquoi Prévost n'a pas utilisé son règlement 608, qui aurait, selon elle, constitué un bouclier pour contrer le projet de Bell. Le maire lui apprend que ce règlement est *ultra vires* : ce terme du jargon juridique désigne quelque chose qui est au-delà des pouvoirs d'une assemblée législative. Le règlement 608 est donc inopérant dans le cas qui nous occupe, il ne tient pas debout sur le plan juridique, explique le maire. Ce règlement existe, il n'a pas été aboli, mais il n'a pas de valeur légale dans le contexte de l'implantation d'une tour de télécom relevant de la compétence fédérale.

Annonces du conseil en vrac

Les conseillers y vont de leurs annonces : le programme Réparabais a été lancé en novembre. Cette aide financière à la réparation de biens de consommation vise à contrer le gaspillage et à soutenir les familles. Il est à souhaiter que les citoyens en profitent allègrement! *(Voir l'article dans en page 9)*

Le 28 novembre prochain, ne manquez pas l'événement *Sur la bonne voie : pour une mobilité active et durable*, une présentation citoyenne et familiale organisée par la Ville qui dévoilera les orientations du plan d'action de la municipalité en matière de déplacements actifs et durables dans les années à venir.

Les 14 et 15 novembre se tient le Marché de Noël de Prévost à l'école du Champ-Fleuri : une cinquantaine d'exposants seront rassemblés et la remorque de Tricentris sera sur place pour la réparation de petits objets. Dans le même esprit, la Parade de Noël sera déployée en soirée, le 5 décembre prochain. C'est aussi le temps de faire preuve de générosité pour la guignolée et les paniers de Noël de la Maison d'Entraide. Donnez, mais correctement, quand la Maison est ouverte, pour éviter la perte de denrées.

Un sondage sera bientôt soumis aux citoyens pour connaître le degré de satisfaction à l'égard des services municipaux. La démarche est confidentielle et traitée de manière indépendante par Léger. Aussi, la nouvelle programmation Loisirs de la ville sera présentée dans le prochain cahier *Vivez Prévost* et en ligne. Il sera possible de s'inscrire à compter du 19 novembre.

Quelques rappels : il est important de s'inscrire aux alertes citoyennes, qui permettent la communication d'informations importantes, comme les avis d'ébullition de l'eau ou les périodes d'interdiction de stationnement. Dans une perspective écologique, ne brûlez pas vos feuilles mortes ! La pratique n'est pas seulement interdite, elle est également polluante. Il y a plusieurs manières de disposer de ses feuilles mortes, notamment le feuilli-cyclage. Soyez créatifs et cessez d'emboucaner vos voisins !

Finances et contrats

Les états financiers prévisionnels au 30 septembre 2026 sont présentés et donnent à voir un surplus anticipé de 1 162 417 $ pour l'année en cours. Ces revenus supplémentaires, notamment dus aux nouvelles constructions, sont une excellente nouvelle pour la Ville, mais des « inconnus » sont susceptibles d'affecter ce montant d'ici le mois de décembre : des postes vacants sont à combler, divers litiges sont en cours avec les services professionnels, l'inventaire d'abrasif et le déneigement potentiel de l'hiver à venir.

L'attribution des contrats pour le nettoyage des égouts et des puisards conduit le maire à faire quelques démonstrations mathématiques. La Ville commence à ressentir l'augmentation des coûts liés au diesel et, même dans le contexte où les soumissionnaires sont nombreux (4 ou 5 par contrat), les contrats en ces domaines augmentent sensiblement : 24 % pour les égouts, 22 % pour les puisards (la ville en compte 850 sur son territoire). Les prochains mois seront inflationnistes.

Règlementation

Parmi les règlements adoptés au conseil, deux retiennent particulièrement l'attention. Le règlement 878 interdisant la distribution de pièces pyrotechniques et de feux d'artifice sur le territoire de la Ville de Prévost fait suite au règlement 562 déjà en vigueur qui encadre l'usage des feux d'artifice. Le maire rappelle que la ville n'est pas contre les célébrations, mais celles-ci doivent avoir lieu en toute sécurité, et si vous faites usage de feux d'artifice, ce doit être en présence d'un artificier ou d'un technicien qualifié, et après avoir demandé l'autorisation à la ville. Ainsi, en cohérence avec ce règlement antérieur, et pour mieux l'appliquer, le règlement 878 interdit la vente de feux sur le territoire. Prévost emboite ainsi le pas à Saint-Jérôme, qui vient d'adopter un règlement similaire.

L'adoption du règlement 881, qui prévoit le financement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation d'études, de plans et de devis reliés à la gestion de l'eau, concerne principalement le projet Laurentien. L'eau du puits qui alimente ce secteur présente une concentration élevée de manganèse. Bien que la situation ne soit pas jugée problématique pour le moment, la Ville souhaite anticiper les besoins futurs en évaluant différentes solutions, notamment l'installation d'un système de traitement ou le forage d'un nouveau puits.

Gestion de l'eau

Dans la gestion des infrastructures, la ville présente son analyse d'un projet régional de traitement des eaux usées. Tant Prévost que Saint-Sauveur et Piedmont se sont vu imposer un moratoire sur le développement en raison des enjeux que pose le traitement des eaux usées. Comme ces trois Villes ont des besoins semblables au même moment, elles ont envisagé de s'allier pour regrouper leurs services et construire une seule usine commune de traitement des eaux usées. Des discussions préliminaires en ce sens ont eu lieu, et la résolution adoptée au conseil vient confirmer l'approbation de les poursuivre. Quels seraient les avantages environnementaux, économiques et en termes de main-d'œuvre (plutôt rare dans ce domaine) d'une telle collaboration ? La Ville mandate donc des experts pour évaluer ce projet, que le maire considère avec grand optimisme.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, la Ville adopte la programmation révisée de la TECQ (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) pour 2024-2028. Prévost reçoit environ 4 millions $ du gouvernement du Québec pour la gestion durable de ses infrastructures liées à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales. Elle doit mener cette gestion en toute transparence, en annonçant chaque année les travaux qu'elle fera avec cette enveloppe. En 2026, la Ville a fait des démarches pour se doter d'un PGA-eau (Plan de gestion des actifs en eau) par l'entremise duquel elle a obtenu 203 305 $ supplémentaires qui s'ajouteront à la subvention du TQCQ.

Politiques et adhésions

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2027 est présenté ; deux irrégularités s'y glissent et dérogent à l'horaire du lundi 19 h. Le conseil d'octobre aura lieu un mardi suivant l'Action de grâces, tandis que le conseil de décembre surviendra à 20 h, puisque précédé par la séance sur le budget.

La Ville s'est outillée de trois nouvelles politiques : une politique de dotation et de sélection du personnel, qui régira toute nouvelle embauche à la Ville, ainsi qu'une politique dans l'air du temps sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, qui vise à encadrer l'usage de l'IA dans le travail municipal tout en protégeant les personnes, les renseignements détenus par la Ville sur ses citoyens, la qualité des décisions et la confiance du public. La dernière politique concerne la santé et la sécurité du travail à la municipalité : elle vise à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous, à protéger la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychique des personnes qui y travaillent.

En fin de séance, la ville annonce qu'elle renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2027. Aussi, elle soutient la Grande semaine des tout-petits (GSTP), dont la onzième édition se tiendra du 16 au 22 novembre, sous le thème « Un grand Québec commence petit. Pour que chaque tout petit s'épanouisse pleinement ». Enfin, la ville autorise la signature de l'Accord des Laurentides qui émane du Sommet tenu le 26 octobre dernier. L'Accord est une démarche volontaire qui vise à renforcer la collaboration entre les municipalités pour accélérer l'action environnementale dans la région. La Ville adhère à l'Accord, à ses principes et à ses objectifs. Le maire salue l'immense travail et le leadership régional exceptionnel du conseiller Joey Leckman, qui est l'instigateur du Sommet.

Pour les personnes qui seraient tentées d'écouter la rediffusion, prenez note que le son de la vidéo n'est fonctionnel qu'après 7 min 30 s de visionnement. À bon entendeur…

Avis public — Intention de dissolution

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif **Coalition québécoise du plein air** a l'intention de demander sa dissolution auprès du registraire des entreprises du Québec, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les compagnies. Fait à Prévost, le 10 novembre 2026.

Pierre Gaudreault
Trésorier du conseil d'administration.